



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 90228

Texte de la question

M. Jacques Desallangre interpelle M. le ministre de la culture et de la communication à propos de la situation alarmante des secteurs de la création et de la diffusion du spectacle vivant en Picardie. En 1999, la contribution au schéma des services collectifs culturels établie par la Drac soulignait que « la Picardie est l'une des régions de France où la gamme des grands équipements culturels est encore incomplète ». Depuis une cartographie du spectacle vivant réalisée en 2000 par le ministère de la culture, nous savons que la Picardie est devenue la dernière région de France en ce qui concerne les crédits déconcentrés pour le spectacle vivant (2,04 euros par habitant alors que la moyenne nationale était de 4,07 euros par habitant). La tendance n'a globalement que peu évolué depuis, malgré des demandes répétées de « plan de rattrapage ». C'est une profonde injustice. Car ce n'est pas deux fois moins, mais peut-être deux fois plus que son ministère devrait investir en Picardie, sachant qu'un rapport d'octobre 2004 du Conseil économique et social révèle que la Picardie a le revenu moyen des ménages le plus faible au plan national et que la situation de la Picardie au regard du taux d'échec scolaire et de l'illettrisme est préoccupante. Cet investissement apparaît donc comme dérisoire au regard des besoins. Il lui demande ce qui justifie que l'État mobilise deux fois moins de crédits pour un habitant de Picardie et se refuse à engager une action volontariste pour un rééquilibrage en faveur de cette région.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la situation des crédits déconcentrés pour le spectacle vivant en Picardie. Le ministre de la culture et de la communication indique, qu'en accord avec le ministre délégué au budget, il vient d'obtenir une levée de la réserve légale de précaution, pour ce qui concerne les crédits des directions régionales des affaires culturelles. Cela a permis que les moyens financiers de la direction régionale des affaires culturelles de Picardie soient stabilisés, ainsi qu'une pérennisation des actions 2005, en particulier dans le domaine du spectacle vivant.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90228

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3230

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4934